



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON**

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL OU/

COPIE DE RÉOLUTION

Extrait du livre des délibérations de la Municipalité de Saint-Simon, lors d'une séance ordinaire du Conseil, tenue le 4 novembre 2014.

À laquelle étaient présents: **Monsieur le Maire Normand Corbeil**

Messieurs les Conseillers : #1 – Patrick Darsigny #2 – André Drapeau
#3 – Alexandre Vermette
#5 – Bernard Beauchemin #6 – Réjean Cossette

Formant quorum, sous la présidence de **Monsieur le Maire**.

Était également présente, madame France Desjardins, Directrice Générale.

RÉSOLUTION # 222-11-2014

Calendrier régissant les séances régulières du conseil de l'année 2015

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code Municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Darsigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2015**, qui se tiendront les mardis et qui débiteront à **20h00** :

**13 janvier – 3 février – 3 mars – 7 avril – 5 mai – 2 juin – 7 juillet 1^{er}
septembre – 6 octobre – 3 novembre & 1^{er} décembre 2015**

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Donnée à Saint-Simon, ce 5^e jour de novembre 2014.

France Desjardins, GMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Sous réserve d'adoption du procès-verbal par le conseil de la municipalité de Saint-Simon lors d'une séance ultérieure.